

SESSION D'UNE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

DATE : Mercredi 19 août 2026

HEURE : 15 h 30

LIEU : Salle Memphré – Centre administratif de la MRC de Memphrémagog

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jacques Demers, préfet
Jean-Pierre Berger, Canton de Stanstead
Alain Brisson, Canton d'Orford
Pierre Côté, Hatley
Marcella Davis Gerrish, North Hatley
Diane Desjardins, Saint-Étienne-de-Bolton
Vincent Fontaine, Canton de Hatley
Luc Lamontagne, St-Benoît-du-Lac
Huguette Larose, conseillère, Sainte-Catherine-de-Hatley
Nathalie Lemaire, Eastman
David Lépine, Ogden
Lisette Maillé, Austin
Nathalie Pelletier, Magog
François Rhéaume, Stukely-Sud
Jody Stone Stanstead
Alec Van Zuiden, Ayer’s Cliff
Louis Veillon, Canton de Potton

était absente : Élane Thivierge, Bolton-Est

également présents : Dominick Faucher greffier-trésorier
Sylvie Camiré, greffière-trésorière adjointe

ORDRE DU JOUR

1.	Ouverture et présences
2.	Adoption de l'ordre du jour
3.	Adoption du procès-verbal du 17 juin 2026
4.	Affaires découlant du procès-verbal du 17 juin 2026
5.	ÉVALUATION
	5.1 Rapport sur la tenue à jour des rôles
6.	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL
	6.1 VOLETS ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE
	6.1.1 Rapport d’activités
	6.2 DOSSIERS CULTURELS
	6.2.1 Rapport d’activités
	6.3 DOSSIERS FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)
	6.3.1 Rapport d’activités
	6.4 DÉVELOPPEMENT SOCIAL
	6.4.1 Rapport d’activités
	6.4.2 Dépôt du rapport d’activité 2025-2026 Équijustice

7.	AMÉNAGEMENT
	7.1 Rapport d'activités - Aménagement
	7.2 Règlement 11-25-3 modifiant le schéma d'aménagement et de développement durable
	7.2.1 Dépôt et présentation du règlement
	7.2.2 Avis de motion
8.	DÉVELOPPEMENT DURABLE
	8.1 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT
	8.1.1 Rapport d'activités
	8.1.2 Signature convention et entente intermunicipale – Programme ATCL volet 2
	8.2 TRANSPORT ET MOBILITÉ DURABLE
	8.2.1 Rapport d'activités
	8.2.2 Règlement 16-26 - Adoption
	8.2.3 Modalité du transport adapté
	8.2.4 Projet de vélos en libre partage – autorisation d'appel d'offres
9.	SÉCURITÉ PUBLIQUE
	9.1 SÉCURITÉ INCENDIE
	9.1.1 Rapport d'activités
	9.1.2 Proposition regroupement sécurité civile
	9.2 PROTECTION POLICIÈRE – SQ
	9.2.1 Rapport d'activités
10.	ADMINISTRATION
	10.1 Compte à payer
	10.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement au règlement d'emprunt no 12-16
	10.3 Demande politique- Récupération des frais de travaux sur les ventes pour non-paiement de taxe
	10.4 Calendrier des prévisions budgétaires 2027
	10.5 Rapport et plan d'action - Optimisation des communications
	10.6 Ressources humaines (le cas échéant)
11.	DIVERS
12.	CORRESPONDANCE
	12.1 Demande d'appui de l'AOMGMR en lien avec le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (RRVPE)
	12.2 Résolution d'appui au projet de programme de médecine de famille de l'Université du Québec
13.	PÉRIODE DE QUESTIONS
14.	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Puis il procède à l'appel des présences. Il est 15h35.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**316-26 IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT FONTAINE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIANE DESJARDINS
ET RÉSOLU**

Que l'ordre du jour soit adopté après le retrait du point suivant :

10.	ADMINISTRATION
	10.6 Ressources humaines (le cas échéant)

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 JUIN 2026

**317-26 IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE LEMAIRE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DAVID LÉPINE
ET RÉSOLU**

Que le procès-verbal de la séance du 17 juin 2026 soit adopté après avoir pris soin de modifier les résolutions 6.3.2 et 6.3.3 pour retirer la mention que les résolutions étaient sous réserve d'une recommandation favorable du Comité de développement socio-économique tenu le 17 juin 2026, puisqu'au moment de la réunion du conseil des maires, le comité avait déjà émis sa recommandation favorable.

ADOPTÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 17 JUIN 2026

Aucun item n'est discuté

ÉVALUATION

5.1 RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES D'ÉVALUATION

Monsieur Faucher dépose le rapport de tenue à jour du mois de juillet 2026. Il n'y a rien de spécial à préciser.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

6.1 DOSSIERS ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

6.1.1 Rapport d'activités

La présidente du comité de développement socio-économique, Nathalie Pelletier, explique que la permanence a débuté une tournée des entreprises financées par la MRC pour la recension des besoins des entrepreneurs du territoire de la MRC de Memphrémagog.

Deux projets ont fait l'objet d'une recommandation positive par le comité d'investissement commun, puis par le comité administratif. Il s'agit d'un projet de croissance et d'un projet d'innovation sociale. Par ailleurs, sept entreprises sont nouvellement en processus d'accompagnement.

Le tournage de huit vidéos pour mettre en valeur des entreprises de la MRC de Memphrémagog ainsi que de quatre capsules de promotion des services disponibles se poursuit.

Une conseillère aux entreprises de la MRC accompagnera une entreprise innovante du territoire au Start-up Awards qui aura lieu en septembre prochain en Italie. L'implication de la MRC se limite au prix du billet d'avion et au temps de la ressource impliquée.

En ce qui concerne le kiosque d'accueil touristique mobile, il a remis une cinquantaine de renseignements au total des deux événements auquel il a participé depuis juillet. Sa présence fut remarquée à la Vélo-fête de Memphrémagog à Ayer's Cliff le 4 juillet ainsi qu'au Grand Tour de Vélo Québec à Ayer's Cliff le 6 août. Il est aussi prévu qu'il se déplace aux Correspondances d'Eastman le 12 septembre prochain.

Pour ce qui est du Guide touristique 2026-2027, sa préparation est débutée. Le lancement de l'édition automne 2026 de l'Entente de partenariat régionale en tourisme, enveloppe de subvention gérée par Tourisme Cantons-de-l'Est, a eu lieu et la nouvelle a été partagée aux entreprises touristiques du territoire. Les entreprises du territoire sont en effet encouragées et accompagnées dans le dépôt d'un projet pour l'obtention de sommes à même ce programme.

Les statistiques d'achalandage au Lieu d'accueil et de renseignements touristiques (LART) depuis son ouverture sont bonnes pour une première année au centre-ville. Toutefois, une baisse d'achalandage de l'ordre de 10 % est observable par rapport à la même période l'année dernière. La nature des demandes de renseignements concerne principalement le vélo et la randonnée.

D'ailleurs, le projet de carnet de rando avec Rando Québec est débuté. Les dix sentiers qui seront mis en valeur ont été identifiés et les municipalités ont déjà été informées. Rando Québec est actuellement en démarche auprès des gestionnaires de sentiers pour recueillir leur autorisation pour la promotion.

Madame Pelletier souligne quelques événements en lien avec le développement économique et touristique qui auront lieu prochainement. Elle termine en précisant que les résultats du sondage de mi-saison réalisé par Tourisme Cantons-de-l'Est sont encourageants avec un taux de satisfaction à 71 % du déroulement de la saison estivale jusqu'à présent. À noter que sur les 138 entreprises répondantes, 66 étaient établies sur le territoire de la MRC de Memphrémagog.

6.2 DOSSIERS CULTURELS

6.2.1 Rapport d'activités

La présidente du comité culturel, Nathalie Lemaire, mentionne que la prochaine rencontre du comité est prévue le 9 septembre prochain. Elle ajoute que le lancement officiel de la Politique culturelle de la MRC et de son plan d'action, qui ont été adoptés au conseil de juin dernier, aura lieu le 21 octobre prochain après le conseil des maires.

En ce qui a trait au Programme d'entente en patrimoine (PEP), les ententes concernant les volets 3 et 4.2 ont été conclues en juin dernier. La permanence de la MRC travaille actuellement à la mise en place des programmes de soutien en patrimoine qui seront lancés cet automne à l'intention des municipalités.

De belles avancées ont été réalisées au cours de l'été pour ce qui est de l'inventaire du patrimoine bâti. Une communication a été transmise à toutes les municipalités afin de les informer que les listes révisées leur parviendront d'ici la fin du mois d'août. Chaque municipalité sera invitée à adopter une résolution confirmant son accord avec la portion de la liste concernant son territoire. La prise de photos permettant de documenter la caractérisation des bâtiments débutera en octobre alors que l'adoption de l'inventaire demeure prévue d'ici la fin de l'année 2026.

Aussi, les trentièmes journées de la culture auront lieu du 25 au 27 septembre 2026. Madame Lemaire rappelle qu'il s'agit d'une excellente occasion de parcourir le territoire et de découvrir les nombreuses activités culturelles qui s'y tiendront. Elle souligne d'ailleurs que, le 29 août, aura lieu à Eastman, une virée en vélo faisant le tour du lac d'Argent et réunissant habituellement environ 150 personnes.

Pour finir, la conseillère Lisette Maillé prend soin de souligner que, le 30 août, la municipalité d'Eastman rendra hommage à son ancien maire, Yvon Laramée, en prenant soin de nommer un parc à son nom. Les élus qui ont côtoyé monsieur Laramée lors de ses nombreuses années politiques sont invités à se joindre à l'événement.

6.3 DOSSIERS FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

6.3.1 Rapport d'activités

Le conseiller Vincent Fontaine, élu responsable du volet FRR au sein du comité de développement socio-économique, résume les activités de ce comité qui se réunira à nouveau le 30 septembre prochain.

L'avenant intégrant les nouvelles modalités du FRR volet II a été signé le 17 juillet 2026. Plusieurs assouplissements étaient intégrés dans la version finale qui a fait l'objet d'un accord. Le rapport bilan de l'année se terminant le 31 mars 2026 a été complété en ligne. Le rapport d'activités destiné au conseil des maires sera finalisé sous peu en vue de son adoption.

Dans le cadre du volet Paysage, la MRC procède en ce moment à l'organisation du sixième symposium Typiquement Memphrémagog, le 8 octobre en après-midi. Tous les citoyens de la MRC ayant à cœur les paysages culturels seront bien sûr invités.

Monsieur Fontaine rappelle que le programme paysager est ouvert et qu'une vidéo explicative a été produite afin de s'y retrouver. Il rappelle que si les élus connaissent des propriétaires fonciers ayant des terres à remettre en culture le long des routes pittoresques, il serait intéressant de leur rappeler qu'il y a des fonds disponibles à ce sujet.

Pour ce qui est de la création d'une halte panoramique à Sainte-Catherine-de-Hatley, le préfet de la MRC ainsi qu'une employée de la MRC ont participé à une séance avec la Commission de protection du territoire agricole du Québec en vue d'obtenir une décision favorable. Les résultats sont attendus d'ici une soixantaine de jours.

L'étude de marché de la fiducie d'utilité sociale agricole (FUSA) paysagère de Memphrémagog progresse à bon rythme. Il est à noter que presque soixante-dix citoyens de la MRC ont pris le temps de répondre au sondage ou de participer aux entrevues individuelles et au groupe de discussion.

Pour conclure, une tournée des municipalités est en cours pour échanger sur les projets qui pourraient bénéficier du nouveau Fonds d'impact territorial Memphrémagog. Plusieurs projets potentiels ont déjà été identifiés et cette démarche vise à dresser un portrait des besoins de financement des municipalités quant aux projets susceptibles d'être soutenus par le fonds lorsqu'il sera disponible d'ici quelques mois.

6.4 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

6.4.1 Rapport d'activités

L' élu responsable du développement social, Jody Stone, mentionne que le contractuel Maxime Privé a débuté son travail de coordination du Programme d'appui aux collectivités (PAC). Différents projets en cours doivent avancer et aboutir avec le lancement du Guide bienvenue le 3 novembre prochain.

Par ailleurs, il souligne que l'Office d'Habitation a procédé à l'embauche d'une ressource dédiée pour le Service d'aide à la recherche de logement (SARL) grâce à l'appui de la Société d'Habitation du Québec et de la MRC.

6.4.2 Dépôt du rapport d'activités 2025-2026 Équijustice

Le directeur général et greffier-trésorier, Dominick Faucher, dépose le rapport de l'unité de médiation citoyenne Équijustice pour 2025-2026. Les élus présents demandent que le détail des quarante-deux interventions ayant eu lieu sur le territoire de Memphrémagog soit ventilé par municipalité et leur soit acheminé.

AMÉNAGEMENT

7.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS AMÉNAGEMENT

La directrice des services professionnels, Mélanie Desautels, résume les différentes interactions du comité d'aménagement depuis le conseil des maires de juin. Elle souligne l'arrivée en poste d'un nouvel aménagiste, Philippe Brault, et que, pour faciliter le suivi des dossiers à l'interne, les municipalités ont été réparties entre les deux aménagistes.

Par ailleurs, la permanence continue à travailler sur un règlement visant à s'arrimer aux nouvelles règles relatives aux milieux hydriques (rive, littoral et zone inondable). Le plan de travail révisé concernant la révision du schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) a aussi été présenté aux membres du comité d'aménagement. Les efforts de la permanence à cet effet seront plus soutenus dès septembre. L'adoption du SADD révisé est maintenant prévue pour 2028 prévoyant ainsi une adoption avant les prochaines élections municipales.

Déjà six municipalités ont terminé leur procédure de concordance au SADD et les règlements sont en vigueur. Deux municipalités ont, quant à elles, entamé leur procédure d'adoption. Les autres municipalités n'ont pas encore adopté leurs projets de règlements, mais plusieurs d'entre elles ont toutefois soumis à la MRC des ébauches de règlements pour fins d'analyse.

Elle mentionne ensuite que les activités courantes se poursuivent en foresterie, mais que des inspections forestières en lien avec des dossiers d'infraction et la rédaction de rapports ont été nécessaires dans quatre municipalités.

7.2 RÈGLEMENT 11-25-3 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

7.2.1 Dépôt et présentation du règlement

Madame Desautels résume la portée du règlement de modification du schéma d'aménagement portant le numéro 11-25-3 et qui vise à agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité d'Eastman.

7.2.2 Avis de motion

Avis est donné par le conseiller David Lépine qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis pour étude et adoption un règlement de modification du schéma d'aménagement portant le numéro 11-25-3, visant à agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité d'Eastman.

Copie du règlement numéro 11-25-3 est jointe au présent avis de motion et une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

8.1 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT

8.1.1 Rapport d'activités

La présidente du comité consultatif en développement durable (CCDD), Lisette Maillé, expose que le comité s'est réuni le 12 août afin de discuter de l'avancement de l'élaboration du plan climat.

Les élus discutent ensuite de la situation de la Ressourcerie des Frontières et des actions qui ont été et seront mises de l'avant pour réduire les coûts d'opération. Des avancées à ce sujet sont prévues dans les prochaines semaines.

La permanence de la MRC a aussi participé à une rencontre du comité de l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR) avec Recyc-Québec concernant les demandes de l'association en lien avec les différents enjeux reliés aux responsabilités élargies des producteurs. Une demande d'appui est d'ailleurs prévue à l'ordre du jour du présent conseil.

Pour ce qui est de l'échantillonnage des cours d'eau, le dernier se déroulera dans la semaine du 23 août. Les résultats sont communiqués aux municipalités lorsqu'ils sont reçus par la MRC.

Le contrat regroupé pour la stratégie de lavage des embarcations a été signé par l'ensemble des parties prenantes. La majorité des travaux civils sont terminés à North Hatley et les équipements sont installés. En date du 31 juillet, il restait toutefois des éléments à finaliser pour que les installations soient fonctionnelles. La municipalité d'Ogden est quant à elle en planification des travaux civils en lien avec la construction des bases de béton qui accueilleront les équipements. Les municipalités riveraines du lac Memphrémagog se réuniront le 18 septembre pour discuter des modalités en lien avec le déploiement de la technologie.

Une consultation publique concernant un permis sur les émanations dans l'air est en cours concernant Coventry et leur projet pilote. La MRC ainsi que le comité technique de la Table des élus suivent le dossier. La MRC participera au comité de vigilance du site d'enfouissement qui se déroulera le 2 septembre.

Les tournées dans les camps de jour se sont bien déroulées. Un rapport d'activité sera rendu d'ici la fin de l'été. Les tournées scolaires pour l'automne dans les écoles sont en planification.

En conclusion, différentes informations en lien avec l'élaboration du plan climat sont partagées. Une rencontre de travail avec plusieurs municipalités et parties prenantes tenue le 8 juillet a entre autres, permis de bonifier les actions du plan climat. Le plan d'action préliminaire a été envoyé à l'ensemble des municipalités pour commentaires. L'objectif est d'avoir une idée globale de l'intérêt des municipalités pour réaliser certaines actions dans les prochaines années. Les cartes de la première modélisation hydrologique (taux de relâche en climat actuel avec l'occupation du sol actuel) ont été réalisées. Les prochaines modélisations devraient être reçues à la fin du mois d'août comme prévu au mandat. Puis, des consultations publiques avec la population auront lieu les 15, 17 et 20 octobre.

8.1.2 Signature convention et entente intermunicipale – Programme ATCL – Volet 2

318-26 CONSIDÉRANT QUE le programme *Accélérer la transition climatique locale* (ATCL) vise à accroître la résilience des communautés aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog a déposé une demande de subvention pour deux projets d'adaptation aux changements climatiques qui serait coordonnée par la Ville de Magog;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog a reçu la confirmation de l'acceptation des projets pour une aide financière maximale 301 280 \$ ainsi que la convention d'aide financière relative au programme *Accélérer la transition climatique locale (ATCL) : Volet 2 - Planification et mise en œuvre de projets issus des plans climat*;

CONSIDÉRANT QUE les termes de la convention d'aide respectent les attentes de la MRC en ce domaine;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Magog réalisera l'ensemble des projets pour lesquels une aide financière est obtenue et sera responsable d'en assurer le bon déroulement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Magog paiera tous les coûts non admissibles associés à ces projets, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui ne sont pas subventionnés et qui lui incombent ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien d'infrastructures ou d'aménagements subventionnés;

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure une entente intermunicipale avec la Ville de Magog avant le début des projets;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS RHÉAUME
ET RÉSOLU**

Que le conseil de la MRC de Memphrémagog autorise le greffier-trésorier de la MRC à signer une entente intermunicipale avec la Ville de Magog dans le cadre du programme *Accélérer la transition climatique locale : Volet 2 - Planification et mise en œuvre de projets issus des plans climat*;

Que le conseil de la MRC de Memphrémagog autorise le greffier-trésorier ainsi que le préfet de la MRC à signer la convention d'aide financière relative au programme *Accélérer la transition climatique locale : Volet 2 - Planification et mise en œuvre de projets issus des plans climat*.

ADOPTÉ

8.2 TRANSPORT ET MOBILITÉ DURABLE

8.2.1 Rapport d'activités

Jody Stone, président du comité de mobilité durable, rappelle que le transfert des activités de répartition a été réalisé le 3 juillet dernier. Quelques enjeux et erreurs ont été constatés dans les premiers jours, mais, selon Acti-Bus, la situation s'est améliorée depuis.

Le plan de croissance du transport collectif est en finalisation, puisqu'il sera présenté à l'ensemble des membres du conseil le 16 septembre.

En ce qui concerne le transport actif, les activités de la patrouille à vélo suivent leur cours. Depuis le début de la saison, six accidents graves ont nécessité l'intervention des patrouilleurs et des premiers répondants. Plus de mille heures de patrouille sur le réseau cyclable ont été effectuées jusqu'à présent.

Une première opération « bonne conduite » visant à sensibiliser au partage de la route a eu lieu le 23 juillet à North Hatley. L'opération réalisée en collaboration avec le Club cycliste Memphrémagog, la Sûreté du Québec et la Régie de police Memphrémagog a permis de remettre un certificat-cadeau d'un commerce local aux cyclistes et automobilistes ayant adopté des comportements favorisant le partage de la route. Une deuxième opération est prévue à une date mystère.

La vélo-fête Memphrémagog ayant eu lieu le 4 juillet à Ayer's Cliff a réuni une centaine de cyclistes au tour à vélo organisé en matinée.

Pour terminer, la validation terrain des circuits est complétée pour la carte vélo 2027-2028, dont deux circuits de vélo d'aventure permettant de découvrir les secteurs est et ouest du territoire. Les municipalités concernées par les nouveaux circuits ont été contactées afin d'obtenir leur approbation.

8.2.2 Règlement 16-26 -Adoption

319-26 CONSIDÉRANT QUE l'article 48.18 de la Loi sur les transports (RLRQ, chap. T-12) prévoit qu'une municipalité peut, par règlement dont copie doit être transmise au ministre, organiser un service de transport en commun de personnes sur son territoire et assurer une liaison avec des points situés à l'extérieur de celui-ci;

CONSIDÉRANT QU'aux termes du règlement no 15-26 adopté le 15 avril 2026, la MRC a acquis la compétence au niveau du transport collectif sur l'ensemble de son territoire à l'exception de la municipalité d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog organise, depuis plusieurs années, des services de transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog mandate l'OBNL Acti-Bus de la région de Coaticook inc. afin d'assurer la gestion et l'exploitation du service de transport collectif qu'elle organise;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC tenu le 17 juin 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIANE DESJARDINS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LUC LAMONTAGNE
ET RÉSOLU**

Que le règlement 16-26 soit adopté.

ADOPTÉ

8.2.3 Modalité du transport adapté

320-26 CONSIDÉRANT QU'aux termes du règlement no15-26 adopté le 15 avril 2026, la MRC de Memphrémagog a acquis la compétence au niveau du transport adapté sur l'ensemble de son territoire à l'exception de la municipalité d'Ogden ;

CONSIDÉRANT QU'il est requis par la loi de décrire la nature des mesures mises en place afin d'assurer aux personnes handicapées l'accès à des moyens de transport adaptés à leurs besoins, le tout conformément à l'article 48.39 de la Loi sur les transports (RLRQ, c. T-12);

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'adopter une grille tarifaire pour le service de transport adapté, le tout conformément à l'article 48.41 de la Loi sur les transports (RLRQ, c. T-12);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog mandate l'OBNL Acti-Bus de la région de Coaticook inc. afin d'assurer la gestion ainsi que tout ou partie de l'exploitation du service de transport adapté qu'elle organise;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
ET RÉSOLU**

D'adopter le *Document détaillant les modalités de prestation et d'utilisation du service de transport adapté offert sur le territoire de la MRC de Memphrémagog*.

ADOPTÉ

8.2.4 *Projet de vélos en libre partage – Autorisation d'appel d'offres*

321-26 CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog a reçu confirmation de l'acceptation de son projet pour l'installation et le déploiement d'un système de vélos en libre-service dans Memphrémagog déposé dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* (TAPU);

CONSIDÉRANT QUE pour déployer ce projet, la MRC de Memphrémagog doit procéder à un appel d'offres public pour et au nom d'un regroupement composé de la Ville de Magog, de la Ville de Stanstead et de la municipalité du Canton d'Orford, pour l'acquisition, le déploiement et l'exploitation d'un système de vélos à assistance électrique en libre-service sur les territoires concernés;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT FONTAINE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIANE DESJARDINS
ET RÉSOLU**

Que le conseil de la MRC de Memphrémagog autorise le greffier-trésorier à procéder à l'appel d'offres public pour l'acquisition, le déploiement et l'exploitation d'un système de vélos à assistance électrique en libre-service selon le mode d'adjudication du plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉ

**** Le conseiller Pierre Côté quitte la séance.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 SÉCURITÉ INCENDIE

9.1.1 *Rapport d'activités*

Jody Stone, président du comité de sécurité incendie, explique qu'après validation auprès des chefs pompiers, la MRC a débuté l'élaboration des gabarits communs pour les programmes désormais requis par les obligations ministérielles du schéma de couverture de risques incendie (SCRI). Ces gabarits faciliteraient la rédaction, l'analyse et la comparaison des programmes dans le cadre du rapport bisannuel détaillé que devra produire la MRC. Contrairement aux MRC qui ont opté pour des programmes régionaux uniformes, l'approche retenue demeure souple et adaptable aux réalités locales, tout en exigeant que chaque service incendie adopte les quinze programmes requis.

9.1.2 *Proposition regroupement sécurité civile*

322-26 CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie de Memphrémagog-Est a demandé à la MRC de reprendre la gestion d'un projet de mutualisation d'une ressource en sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE ce projet bénéficie d'une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du FRR volet 4, au montant de 127 475 \$;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités du territoire ont manifesté un intérêt pour une mutualisation des ressources en sécurité civile et la mise sur pied d'un comité de travail en sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE les besoins exprimés concernent notamment la mise à jour des plans municipaux de sécurité civile, l'analyse des risques, la formation, la tenue de simulations, le développement d'outils communs et la conclusion d'ententes intermunicipales;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'une ressource à temps plein, accompagnée d'une ressource contractuelle pour les deux premières années, permettrait d'accélérer la réalisation des travaux et d'assurer une meilleure cohérence régionale;

CONSIDÉRANT QUE le modèle proposé repose majoritairement sur une approche utilisateur-payeur, selon laquelle les dépenses seraient réparties entre les municipalités participantes à une entente intermunicipale;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIANE DESJARDINS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DAVID LÉPINE
ET RÉSOLU**

De mandater la direction afin de préparer une proposition d'entente intermunicipale précisant les modalités de participation, de partage des coûts, d'engagement minimal d'heures et de gouvernance du service;

De valider et bonifier cette entente avec le futur comité de travail en sécurité civile;

De valider avec les municipalités de Bolton-Ouest et Waterloo leur intérêt à participer au projet compte tenu de leur présence aux premières discussions initiées par Saint-Étienne-de-Bolton;

D'autoriser la direction générale à entreprendre les démarches nécessaires auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de permettre le transfert du projet et l'utilisation de l'aide financière obtenue au bénéfice des municipalités participantes, ainsi qu'à signer les documents et conventions nécessaires.

ADOPTÉ

**** Les conseillères Nathalie Lemaire et Nathalie Pelletier quittent la séance.

9.2 PROTECTION POLICIÈRE

9.2.1 Rapport d'activités

Le conseiller David Lépine précise que le comité se réunira le 26 août prochain. Il ajoute que le mandat des cadets 2026 est terminé, puisqu'ils sont retournés aux études. Le conseiller François Rhéaume souligne qu'il n'a que d'excellents mots pour le travail qu'ils ont accompli cet été. Il est proposé qu'une lettre de remerciements leur soit acheminée.

Le processus d'adoption de l'amendement en lien avec le règlement sur le stationnement a été respecté par les municipalités, ce qui a permis de minimiser les inconvénients liés à la transition réglementaire. Le règlement modernisé est en vigueur dans l'ensemble des municipalités desservies par la Sûreté du Québec. La collaboration des municipalités sur ce dossier a été exemplaire et mérite d'être soulignée.

ADMINISTRATION

10.1 COMPTES À PAYER

Administration

- 323-26** **CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes de la partie administration d'un montant total de TROIS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-CINQ DOLLARS ET QUATRE-VINGT-UN CENTS (392 585,81 \$) comme ici au long reproduit ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH
ET RÉSOLU**

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de TROIS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-CINQ DOLLARS ET QUATRE-VINGT-UN CENTS (392 585,81 \$) et d'en autoriser leur paiement.

ADOPTÉ

Évaluation

- 324-26** **CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes de la partie évaluation d'un montant total de SOIXANTE-TREIZE MILLE NEUF CENT TRENTE-NEUF DOLLARS ET CINQUANTE-SIX CENTS (73 939,56 \$) comme ici au long reproduit ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HUGUETTE LAROSE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT FONTAINE
ET RÉSOLU**

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de SOIXANTE-TREIZE MILLE NEUF CENT TRENTE-NEUF DOLLARS ET CINQUANTE-SIX CENTS (73 939,56 \$) et d'en autoriser leur paiement.

ADOPTÉ

Transport

- 325-26** **CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes de la partie transport d'un montant total de CENT SOIXANTE-CINQ MILLE TROIS CENT SOIXANTE-ET-UN DOLLARS ET TRENTE ET UN CENTS (165 361,31 \$) comme ici au long reproduit ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE LEMAIRE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALEC VAN ZUIDEN
ET RÉSOLU**

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de CENT SOIXANTE-CINQ MILLE TROIS CENT SOIXANTE-ET-UN DOLLARS ET TRENTE ET UN CENTS (165 361,31 \$) et d'en autoriser leur paiement.

ADOPTÉ

**10.2 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT
AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 12-16**

- 326-26** **CONSIDÉRANT QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog souhaite emprunter par billets pour un montant total de 428 900 \$ qui sera réalisé le 31 août 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
12-16	428 900 \$

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de modifier le règlement d’emprunt en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l’article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 12-16, la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog souhaite réaliser l’emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog avait, le 25 août 2026, un emprunt au montant de 428 900 \$, sur un emprunt original de 549 400 \$, concernant le financement du règlement numéro 12-16;

CONSIDÉRANT QUE, en date du 25 août 2026, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 31 août 2026 inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 12-16;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT FONTAINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
ET RÉSOLU**

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. Les billets seront datés du 31 août 2026;
- 2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 28 février et le 31 août de chaque année;
- 3. Les billets seront signés par le préfet et le greffier-trésorier;
- 4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027.	21 000 \$	
2028.	21 900 \$	
2029.	22 900 \$	
2030.	23 800 \$	
2031.	24 800 \$	(à payer en 2031)
2031.	314 500 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 12-16 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 31 août 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que, compte tenu de l'emprunt par billets du 31 août 2026, le terme originel des règlements d'emprunts numéro 12-16 soit prolongé de 6 jours.

ADOPTÉ

10.3 DEMANDE POLITIQUE – RÉCUPÉRATION DES FRAIS DE TRAVAUX SUR LES VENTES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

327-26 **CONSIDÉRANT** les enjeux grandissants de préservation du patrimoine bâti et ceux visant à forcer l'application de la réglementation afférente;

CONSIDÉRANT l'obligation faite aux municipalités locales de se doter d'un règlement sur l'entretien et l'occupation des bâtiments;

CONSIDÉRANT l'intervention accrue des municipalités locales sur les immeubles privés à l'occasion d'ordonnances rendues par les tribunaux judiciaires non exécutées par les contrevenants;

CONSIDÉRANT la difficulté de recouvrer les montants engagés par les municipalités locales en lieu et place des propriétaires privés, dans le contexte où les créances ne sont pas assimilées à des taxes foncières;

CONSIDÉRANT QU'en cette matière, la législation n'est pas uniforme et est imprécise en ce qui a trait aux modes de perception disponibles des créances engagées par les municipalités locales en application de leurs pouvoirs;

CONSIDÉRANT QUE la désignation des créances comme étant prioritaires s'avère insuffisante et ne rend pas pour autant disponible le recours particulier de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes;

CONSIDÉRANT QUE des changements législatifs s'avèrent nécessaires et opportuns dans le contexte actuel du rôle grandissant des municipalités locales dans la préservation du patrimoine bâti, notamment;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT FONTAINE
ET RÉSOLU**

De demander au gouvernement du Québec qu'il effectue les modifications législatives appropriées, notamment à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et à la *Loi sur les cours municipales*, de manière à ce que tous les frais engagés par les municipalités locales, en lieu et place d'une personne ayant contrevenu à des règlements municipaux ou à la loi et étant frappée d'une ordonnance judiciaire à cet effet, soient assimilés à une taxe foncière et puissent ainsi être recouvrés au moyen de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes, au même titre que ce que prévoit l'article 96 de la *Loi sur les compétences municipales*.

De transmettre la présente résolution au ministre des Affaires municipales, Samuel Poulin, aux municipalités membres de la MRC, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉ

**** Le conseiller Jody Stone quitte la séance.

10.4 CALENDRIER DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2027

Le calendrier résumant la démarche proposée pour la préparation des prévisions budgétaires 2027 est déposé aux élus. Celui-ci s'échelonne sur les prochains mois, pour une adoption des prévisions au conseil du 25 novembre prochain. La greffière-trésorière adjointe, Sylvie Camiré, explique aux élus les étapes à venir pour que les comités soumettent leurs demandes afin que le tout soit intégré aux prévisions globales de la MRC.

10.5 RAPPORT ET PLAN D’ACTION – OPTIMISATION DES COMMUNICATIONS

328-26 **CONSIDÉRANT QUE** le Plan stratégique de la MRC de Memphrémagog prévoit notamment de mieux faire connaître le rôle, les mandats, les programmes et les services de la MRC, d'accroître la visibilité de ses actions et de soutenir le sentiment d'appartenance à la région;

CONSIDÉRANT QUE la MRC utilise actuellement plusieurs outils de communication, plateformes numériques et identités visuelles destinés à différents publics, et qu'une démarche d'optimisation a permis de constater la nécessité d'améliorer la cohérence et l'efficacité de cet écosystème de communications;

CONSIDÉRANT QUE le document intitulé Optimisation des communications - Bâtir le futur des communications de la MRC de Memphrémagog, présenté au conseil, laquelle propose notamment la mise en place d'une architecture de marques intégrée, le développement de microsites Web spécialisés et un déploiement progressif de l'identité optimisée de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les investissements associés à cette démarche sont prévus au montage financier présenté et que les principales dépenses sont admissibles au financement provenant du Fonds régions et ruralité (FRR);

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LOUIS VEILLON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE HUGUETTE LAROSE
ET RÉSOLU**

Que le conseil de la MRC de Memphrémagog accueille favorablement les orientations et recommandations présentées dans le cadre du projet d'optimisation des communications et confirme son intention d'aller de l'avant avec la mise en œuvre de cette démarche;

Que le conseil de la MRC de Memphrémagog souhaite que la forme intégrale du logo actuel (avec l'abbaye) de la MRC soit maintenue dans la future image de marque d'Entreprendre Memphrémagog;

Que le conseil mandate la direction générale à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation du projet.

ADOPTÉ

DIVERS

RECONNAISSANCE À L'ORGANISME LES SENTIERS DE L'ESTRIE

La conseillère Lisette Maillé propose qu'une motion de reconnaissance soit produite pour reconnaître l'excellent travail de l'organisme, les Sentiers de l'Etrie. Les élus conviennent de reconnaître leurs efforts.

329-26 **CONSIDÉRANT QUE** l'organisme à but non lucratif, Les Sentiers de l'Etrie, a été officiellement formé en 1976 et célèbre cette année son 50^e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a pour mandat de promouvoir l'activité physique et le contact avec la nature par la pratique de la randonnée pédestre sur le territoire de l'Etrie, des valeurs que partage la MRC de Memphrémagog;

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la MRC de Memphrémagog, au centre de l'Etrie, que se concentrent les sentiers pédestres, dont, à l'origine, le patrimoine particulier du Long sentier créé pour rejoindre le Long Trail de l'État du Vermont;

CONSIDÉRANT l'important patrimoine des sentiers pédestres générés au cours de ces 50 années par Les Sentiers de l'Etrie;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a travaillé fort avec la grande communauté des amateurs des sentiers pédestres ces dernières années pour élaborer une politique et un plan d'action en collaboration avec les neuf MRC de l'Etrie;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LAMONTAGNE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS RHÉAUME
ET RÉSOLU**

De saisir l'occasion du 50^e anniversaire pour féliciter l'organisme Les Sentiers de l'Estrée et lui exprimer notre reconnaissance pour son dévouement et son travail exceptionnel pour la création et le maintien d'un grand réseau de sentiers pédestres, lequel fait partie de l'identité de la MRC de Memphrémagog et, plus largement, des Cantons de l'Est.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose le rapport de correspondance.

**12.1 DEMANDE D'APPUI DE L'AOMGMR EN LIEN AVEC LE RÈGLEMENT SUR LA
RÉCUPÉRATION ET LA VALORISATION DE PRODUITS PAR LES ENTREPRISES
(RRVPE)**

330-26 CONSIDÉRANT QUE l'Association des organismes municipaux en gestion des matières résiduelles (AOMGMR) a transmis une demande d'appui à la MRC de Memphrémagog par le biais de la résolution 2026-06-1254;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC de Memphrémagog considèrent comme pertinents les éléments mentionnés dans cette résolution;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LUC LAMONTAGNE
ET RÉSOLU**

De demander au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) que la révision du *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* (RRVPE) reconnaisse formellement le rôle des organismes municipaux comme partenaires essentiels et non comme simples exécutants des programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP);

De demander au MELCCF la réalisation d'une étude visant à quantifier l'ensemble des coûts réels assumés par les organismes municipaux dans l'application des programmes de REP, et que les résultats de cette étude servent à établir une compensation financière obligatoire et adéquate pour les points de dépôt municipaux, de manière à ce que les écofraix couvrent l'ensemble des coûts liés à la réception, au tri, à l'entreposage, à la gestion administrative et aux risques associés aux produits sous REP;

De demander l'établissement d'un taux de contamination minimal acceptable, en deçà duquel aucune pénalité financière ne pourrait être imposée aux organismes municipaux;

De demander que les organisations de gestion reconnues soient tenues :

- De conclure des ententes directes, uniformes et équitables avec les organismes municipaux;
- D'assurer des délais de collecte raisonnables et respectés;
- De fournir une formation adéquate, de l'accompagnement technique et du matériel d'information clair et à jour;
- De fournir les équipements nécessaires, en bon état et conformes aux lois et règlements en vigueur, pour entreposer les matières sous REP;
- De demander une révision de la liste des produits visés par le RRVPE afin d'y corriger les incohérences et d'y inclure ou exclure certains produits en fonction de la réalité terrain et des meilleures pratiques environnementales;

- De transmettre la présente résolution à l'AOMGMR, au MELCCFP, à RECYC-QUÉBEC ainsi qu'aux deux unions municipales du Québec.

ADOPTÉ

12.2 RÉSOLUTION D'APPUI AU PROJET DE PROGRAMME DE MÉDECINE DE FAMILLE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

331-26 CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog entretient un environnement sain et favorable à la santé durable des citoyennes et des citoyens, notamment par l'aménagement d'un milieu de vie propice au bien-être, à l'attractivité du territoire et à l'accès à des services de proximité;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à un médecin de famille et à des soins de proximité demeure un enjeu majeur pour la MRC de Memphrémagog ;

CONSIDÉRANT QUE l'Université du Québec porte un projet de programme de médecine dédié à la médecine familiale, la première ligne et la rétention dans les régions;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise explicitement à réduire la pénurie de médecins de famille et à assurer une plus grande rétention dans les régions;

CONSIDÉRANT QU'un tel projet représente une occasion d'améliorer l'accès aux soins de première ligne;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS RHÉAUME
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE BERGER
ET RÉSOLU**

Que le conseil de la MRC de Memphrémagog appuie le projet de programme de médecine porté par l'Université du Québec;

Que le conseil de la MRC de Memphrémagog demande au gouvernement du Québec de soutenir activement la mise en œuvre de ce projet;

Que copie de la présente résolution soit transmise à la ministre de l'Enseignement supérieur, à la ministre de la Santé et des Services sociaux.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Jacques Lambert convie les élus à l'activité portes ouvertes sur les fermes, par l'UPA et qui aura lieu le 13 septembre prochain. Puis il exprime son appui au projet de la halte paysagère, situé à Sainte-Catherine-de-Hatley et présentement en audience devant la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Selon lui, ce projet contribue à sensibiliser la population à la question des friches, à l'importance de l'agriculture et à la complémentarité entre les activités agricoles et la protection des paysages.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Vincent Fontaine propose la levée de la session. Il est 17h25.

Greffier-trésorier

Préfet

=====